



MESSAGE DE LA PRESIDENTE D'ELECTION

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez sûrement, il y aura des élections le 1^{er} novembre prochain à tous les postes composant le Conseil municipal de la ville de Matane. En effet, tant le poste de maire que les postes de conseillers de chacun des six (6) districts sont en élection.

Afin de vous rappeler les principales étapes du processus électoral, nous sommes heureux de vous présenter ce document d'information que vous pourrez consulter à tout moment pour rappeler des étapes importantes.

Je serai assistée, dans mes fonctions de présidente d'élection, par Madame Hélène Murray qui agit à titre de secrétaire d'élection.

Nous vous invitons à participer en grand nombre aux prochaines élections. Le choix qui sera fait par les électeurs de la ville de Matane le dimanche 1^{er} novembre 2009 aura une influence directe sur la vie dans votre municipalité.

POUR REJOINDRE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION :

Me Dominique Tancrede, présidente d'élection
230, avenue Saint-Jérôme
Matane (Québec) G4W 3A2
Téléphone : 418-562-2333
Télécopieur : 418-562-2336
Courriel : d.tancrede@ville.matane.qc.ca
elections2009@ville.matane.qc.ca

<p>QUI PEUT VOTER LE 1^{ER} NOVEMBRE 2009</p> <p>Tout électeur inscrit sur la liste électorale municipale en vigueur pour l'élection du 1^{er} novembre 2009.</p>	<p>VOTRE NOM EST-IL INSCRIT SUR LA LISTE ELECTORALE ?</p> <p>Vous pouvez le vérifier en consultant l'avis envoyé par la présidente d'élection. N'oubliez pas que pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale.</p>
--	--

POUVEZ-VOUS VOTER ?

Pour voter, vous devez avoir la qualité d'électeur soit, être âgé de 18 ans ou plus le jour du scrutin et remplir les conditions suivantes au 1^{er} septembre 2009 :

- Avoir la citoyenneté canadienne;
- Être domicilié dans la municipalité et habiter au Québec depuis au moins six mois;
- Ne pas être sous curatelle;
- Être inscrit sur la liste électorale.

VOTRE NOM N'EST PAS INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE ? VOUS CONSTATEZ UNE ERREUR ?

Vous devez alors vous présenter au bureau de révision pour vous inscrire ou pour corriger votre inscription. Un parent, votre conjoint ou une personne qui cohabite avec vous peut faire ces demandes à votre place.

Pour vous inscrire, vous devez indiquer votre *nom* et votre *date de naissance* (par exemple : acte de naissance, carte d'assurance maladie ou passeport), la seconde doit comporter votre *nom* et votre *adresse* (par exemple : permis de conduire, carte étudiante, compte de téléphone ou d'électricité).

VOTE PAR ANTICIPATION ET JOUR DU SCRUTIN

Le vote par anticipation aura lieu le dimanche 25 octobre 2009 entre 12 h et 20 h au Complexe culturel Joseph-Rouleau sis au 520, avenue Saint-Jérôme pour les électeurs des districts 1, 2 et 3 et à l'Hôtel de ville sis au 230, avenue Saint-Jérôme pour les électeurs des districts 4, 5 et 6. Ces deux immeubles sont facilement accessibles aux personnes handicapées.

Le scrutin régulier aura lieu le dimanche 1^{er} novembre 2009. Les lieux de votation pour cette journée seront publiés dans les hebdomadaires distribués sur le territoire de la municipalité.